

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25146299*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE
07 -11- 2025**Greffé
TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAIN° d'entreprise : **0563 700 454****Nom**(en entier) : **BAXALTA BELGIUM MANUFACTURING**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard René Branquart 80, 7860 Lessines****Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur**

Extrait des décisions prises par écrit par l'actionnaire unique relevant du pouvoir de l'assemblée générale en date du 22 octobre 2025:

1. L'assemblée générale décide de prendre acte de la démission de Geoffrey POT en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 septembre 2025.

2. L'assemblée générale décide de nommer Thierry PESTIAUX, élisant domicile au siège de la Société, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1 octobre 2025 pour une période de 6 ans renouvelable. Ce mandat expira immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui décide sur l'approbation de l'exercice clôturée le 31 mars 2031.

Ce mandat en tant qu'administrateur sera exercé à titre non-rémunéré.

La composition du conseil d'administration de la Société avec effet au 1 octobre 2025 est confirmée comme suit:

- HUPET François, administrateur
- MOELJADI Indrajana, administrateur
- DENEGRÉ Patricia, administrateur
- DE SCHUTTER Valerie, administrateur
- PESTIAUX Thierry, administrateur

On rappelle que, conformément à ses statuts, la Société est valablement représentée comme suit:

"L'organe d'administration représente la société à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur. La société est également valablement représentée à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur, soit par deux administrateurs agissant conjointement, soit par un administrateur-délégué agissant seul, désigné par le conseil d'administration.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est également valablement représentée par un(des) délégué(s) à cette gestion.

La société est en outre, dans les limites de leur mandat, valablement représentée par des mandataires spéciaux."

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/11/2025 - Annexes du Moniteur belge



3. Un pouvoir spécial est donné à Filip Van Acoleyen, Nicolas Bosschaerts, Anthea Debou, Brent Mastin et Simon Meyskens, collaborateurs du cabinet d'avocats Deloitte Legal - Lawyers, qui, à cet effet élisent domicile à Gateway building, 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, agissant individuellement, afin de publier les présentes décisions dans les annexes au Moniteur belge et de remplir toute les formalités relatives à la modification de l'inscription de la Société dans la Banque-carrefour des entreprises et auprès de l'administration de la TVA et à cet effet, signer toute pièce et tout acte, y compris les formulaires de publication et les formulaires spéciaux à transmettre aux guichets d'entreprises.

Anthea Debou
Mandataire spéciale